



LIGNES DIRECTRICES DU LDAC CONCERNANT LES BONNES PRATIQUES POUR LES PÊCHERIES DE THON À LA SENNE COULISSANTE AVEC LA PERSPECTIVE SPÉCIALE DE LA GESTION DES DCP

Discuté par le GT1 en Octobre 2018 et approuvé en Mars 2019

Adopté par le Comité Exécutif le 22 Mai 2019

Référence : R-02-19/WG1

Objectif

Le LDAC recommande de promouvoir et adopter les bonnes pratiques suivantes pour les pêcheries à la senne coulissante. Ces pratiques contribueront grandement à la durabilité de ces pêcheries, et pourraient aussi servir de référence comme indicateurs objectifs pour le développement d'une législation internationale / communautaire (ORGP) sur le sujet.

Antécédents

Plus de 40 % des captures globales de thon tropical s'effectuant à l'aide d'objets flottants, dont des Dispositifs de concentration de poissons (DCP), il convient de réfléchir spécifiquement à la gestion de ces DCP sur la base des rapports du Symposium scientifique mondial organisé par PEW qui s'est tenu à Santa Monica du 20 au 23 mars 2017, de la réunion conjointe des ORGP thonières célébrée à Madrid du 19 au 21 avril 2017, et des études de l'organisation ISSF ou des Guides destinés aux capitaines. Si les DCP présentent des avantages pour les navires qui se dirigent au thon tropical, ils ont un fort impact sur les stocks de thon et l'ensemble de l'écosystème marin : augmentation des captures accessoires d'espèces non ciblées comme les requins, les tortues de mer et autres organismes marins vivants, DCP perdus ou dérivants de manière incontrôlée et échouage d'un certain nombre de DCP utilisés par la pêche à la senne coulissante sur les récifs de corail que l'on peut considérer comme étant des écosystèmes marins vulnérables, ou EMV.



Pour tout ce qui précède, les suivantes bonnes pratiques sont proposées par le LDAC :

1. Gouvernance et gestion globale des DCP

- Être en conformité totale avec les législations des ORGP, les états de pavillon et la législation des états côtiers.
- Soutenir la recherche sur l'Évaluation des stratégies de gestion (MSE en anglais) pour ce qui est des effets de l'emploi de tous les engins de pêche contribuant à la mortalité du poisson et autres analyses qui épaulent les objectifs de gestion des ORGP
- Soutenir l'adoption de stratégies de capture ou règles de contrôle des captures (HCR)
- Promouvoir l'adoption de mesures de gestion pour la pêcherie à la senne coulissante et autres types d'engins principaux qui permettront aux stocks de varier autour de niveaux proches et cohérents avec les points de référence visés, comme convenu au sein de chaque ORGP
- Promouvoir l'adoption de limites de capacité basées sur des données scientifiques au sein des ORGP pour tous les éléments de la pêcherie et tous les modes de pêche, y compris la limitation concernant le nombre de DCP déployés et les conceptions autorisées de DCP
- Envisager la réalisation d'une analyse d'impact des mesures de control de la pêche à l'aide de DCP, et l'imposition de limites de DCP basées sur la science.
- Si un stock cible est en surpêche, soutenir l'adoption d'un plan de rétablissement cohérent dans les délais définis par les ORGP à cet effet.
- Soutenir le recueil de données par les ORGP sur le nombre et l'emploi de navires auxiliaires, ce qui comprend l'identification exacte des senneurs coulissants ravitaillés par chacun et le nombre de DCP déployés et adjugés à ces navires

2. Durabilité (captures et captures accessoires)

- Effectuer une surveillance de la proportion de juvéniles dans les captures de thon d'albacore (YTF) et de thon obèse (BET).
- Promouvoir la recherche sur l'effet des captures de juvéniles pour la dynamique des stocks d'YFT et de BET
- Se conformer à toutes les mesures de gestion des stocks ou aux plans de rétablissement, comme les quotas, les fermetures spatiales ou la gestion de la capacité, et fournir des informations aux scientifiques, gestionnaires et décideurs politiques en vue d'améliorer les plans en question et/ou la conformité aux mesures établies
- Fournir des données exactes et exhaustives concernant les rejets (voir le paragraphe consacré aux observateurs)
- Promouvoir la rétention totale et l'utilisation de toutes les captures objectives.
- Promouvoir la recherche sur les espèces primaires et secondaires de sorte que la contribution de chaque pêcherie à la mortalité globale de chaque stock puisse être estimée
- Soutenir tous les efforts, sur la base des meilleures preuves scientifiques disponibles, de la part des ORGP et au plan national, visant à maintenir ou rétablir les populations des espèces exploités au-dessus des niveaux qui permettent d'obtenir le rendement maximal durable, comme qualifié par les facteurs environnementaux et socio-économiques pertinents



3. Mitigation des captures accidentelles et accessoires

- Employer exclusivement des DCP non-emmêlants / interdire l'emploi des DCP emmêlants
- Développer des politiques de récupération/actions des DCP pour minimiser la contribution des DCP aux déchets marins, y compris à travers des mesures spécifiques d'alerte des pays riverains en cas de repérage de DCP à l'abandon ou de retrait des emmêlants trouvés en mer
- Interdire les calées intentionnelles visant les baleines, les requins et les cétacés
- Mettre en place de bonnes pratiques de libération des captures indésirées vivantes (ce qui comprend des pratiques de tri permettant une libération vivante rapide)
- Soutenir l'adoption obligatoire de bonnes pratiques de la part des états de pavillon et de toutes les ORGP (comme celles de l'ISSF et celles déjà adoptées par certaines ORGP)
- Soutenir la recherche sur la mitigation des captures accessoires et l'amélioration de la sélectivité
- Interdire le « finning » des requins
- Rapporter les interactions et le sort des espèces en danger, menacées ou protégées (ETP) libérées
- Pour les espèces ETP dont la capture par pêche à la senne coulissante n'est pas négligeable comparé aux captures totales (comme les lamnidés mettre en œuvre de plus amples efforts de mitigation comme mettre en œuvre des mesures de gestion spatiale (par exemple éviter les rives ou les "points chauds" de ces espèces), éviter les calées sous DCP avec des concentrations de petits thonidés et libérer les requins vivants pris dans le filet
- Faciliter toute recherche s'occupant de mitiger les captures accidentelles d'espèces ETP et adopter délibérément toute bonne pratique qui deviendrait courante

4. Protection de l'habitat et de l'écosystème

- Soutenir les limites concernant le nombre global de DCP utilisés par les pêcheries à la senne coulissante dans chaque ORGP sur la base des meilleures preuves scientifiques disponibles
- Promouvoir la recherche relative à l'emploi de DCP biodégradables
- Soutenir les efforts pour évaluer l'impact des échouages de DCP dans les EMV, en particulier dans les récifs de corail dans les différentes régions océaniques.
- Rapporter toute information nécessaire à la surveillance / réduction du risque de voir des DCP s'échouer sur les récifs de corail
- Épauler la mise en œuvre de mesures de gestion favorables à la protection des écosystèmes et des habitats

5. Contrôle et surveillance de la conformité

- Faire preuve de conformité envers toute mesure de gestion applicable aux pêcheries à la senne coulissante, par exemple : donner accès aux états de pavillon aux statistiques relatives aux pêcheries non-soumises à des dispositifs de concentration et aux données concernant les DCP et les observateurs, faciliter et promouvoir l'échantillonnage systématique des débarquements, soutenir l'emploi de données de marché comme cela a été fait avec le Ghana (informations sur les conserveries) ou avec le BFT (données des importations japonaises), ...
- Soutenir l'exigence de conformité globale pour toutes les flottilles (engins / pays).
- Évaluer l'efficacité des mesures de gestion des DCP et leur impact sur le rétablissement des espèces concernées



6. Considérations socioéconomiques

- Décider si les captures accessoires doivent être conservés à bord ou débarqués, en évitant les conflits avec les pêcheries locales, afin de réduire les déchets

7. Transparence et recherche

- Faire preuve de conformité avec les exigences des ORGP et de l'état de pavillon aux fins de statistiques halieutiques (principalement, composition des espèces et captures / captures accessoires / rejets par taille et type de calée et nombre de DCP utilisés)
- Fournir régulièrement toute autre donnée demandée par les gestionnaires et/ou scientifiques ; en particulier les données liées aux DCP (type/structure des DCP, position des DCP, données relatives aux systèmes d'échosondeurs, ...) dans les délais nécessaires à l'assurance de la confidentialité.
- Encourager la recherche en contribuant à une meilleure connaissance de la biologie, de la dynamique et de l'exploitation des captures dirigées et accessoires des pêchés de thon à la senne coulissante.
- Afficher un même niveau de surveillance et contrôle homogène pour toutes les autres pêcheries et autres types d'engins
- Cibler une couverture des sorties de 100 % des observateurs scientifiques (y compris pour les navires se livrant à des activités de ravitaillement) embarqués depuis des postes d'observation électronique ; l'observation contribuera en particulier à établir des données systématisées et exactes en ce qui concerne la composition des captures et les rejets ainsi que la mitigation de la mortalité des captures accidentelles.

-FIN-